

DOCUMENTS DE TRAVAIL 215

Du vin nouveau dans la vieille outre familiale : les africaines en quête de nouveaux rapports de genre

Thérèse Locoh et Zahia Ouadah-Bedidi

**DU VIN NOUVEAU DANS LA VIEILLE OUTRE FAMILIALE :
LES AFRICAINES EN QUETE DE NOUVEAUX RAPPORTS DE GENRE**

Thérèse Locoh* et Zahia Ouadah-Bedidi**

* INED

** Université Paris Diderot (URMIS) et INED

Du vin nouveau dans la vieille outre familiale : les Africaines en quête de nouveaux rapports de genre.

Thérèse Locoh et Zahia Ouadah-Bedidi

Communication présentée lors des Congrès de l'ACEA en 2012 et de l'IUSSP en 2013

Résumé

Longtemps en Afrique de l'Ouest, on a souligné le maintien d'une fécondité élevée et d'unions précoces, caractéristiques explicites de relations de genre inégalitaires (grand écart d'âges entre époux, précocité de la fécondité de femmes presque exclusivement vouées à la reproduction et au travail domestique, polygynie). Aujourd'hui, bien plus que leurs mères, les Africaines ont été scolarisées, citadinisées, informées par les médias. En une seule génération, le saut culturel, a été très brutal. Nombre d'études et enquêtes révèlent une évolution rapide de la nuptialité et de la fécondité, ainsi que de l'organisation des modes de vie familiaux. Des comportements et idéaux nouveaux émergent. Ils vont remettre en question les normes et pratiques qui gouvernent les rapports entre sexes, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. S'appuyant sur les enquêtes démographiques et de santé, cet article met en évidence l'effet des rapports de genre sur les comportements démographiques dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Mali, le Ghana et le Nigeria).

Mots clés : Afrique de l'ouest, Genre, Fécondité, Nuptialité, Violences conjugales

Abstract

West Africa was long known for its high fertility rates and early marriages, explicit characteristics of gender inequality (with a considerable age difference between spouses, polygyny, and early fertility for women devoted almost exclusively to reproduction and housework). African women today are significantly more educated, urbanized and informed by the media than their mothers. An abrupt cultural leap has been made in a single generation. A number of studies and surveys show a rapid change in nuptiality and fertility rates, and in the organization of family living arrangements. New behaviour and ideas are emerging, challenging the norms and practices that govern relationships between the sexes, in the private and public sphere alike. Drawing on Demographic and Health Surveys, this article demonstrates the effect of gender relations on demographic behaviour in four countries in West Africa, Benin, Mali, Ghana and Nigeria.

Keywords: West Africa, Gender, Fertility, Nuptiality, Domestic Violence

Du vin nouveau dans la vieille outre familiale : les Africaines en quête de nouveaux rapports de genre.

Thérèse Locoh et Zahia Ouadah-Bedidi

Texte complet (version française)

En Afrique sub-saharienne, de nouvelles générations de femmes sont maintenant à l'œuvre, dans des sociétés fortement ébranlées par les crises et parfois des guerres civiles. Les Africaines d'aujourd'hui, bien plus que leurs mères, ont été scolarisées, citadinisées, informées par les médias. Le saut culturel, d'une génération à l'autre, se produit en accéléré, souvent dans des situations d'urgence quotidienne, en raison des crises qui affectent la majorité des populations de ces sociétés.

Longtemps en Afrique de l'Ouest, on a souligné le maintien d'une fécondité élevée et d'unions précoces, caractéristiques explicites de relations de genre inégalitaires, les unions étant marquées par la différence d'âges entre époux, par un engagement des femmes dans la vie féconde au tout début de leur vie adulte, puis par une prédominance des tâches liées à la reproduction et à la vie familiale et, plus encore par la possibilité de la polygamie. La transition de la fécondité est maintenant en cours dans les milieux urbains, mais encore bien timide en milieu rural (Locoh et Mouvagha-Sow, 2008 ; Machiyama, 2010). De même l'âge à la première union commence à reculer mais essentiellement en ville¹.

La nuptialité, la fécondité, la gestion des relations avec le conjoint, parfois avec des coépouses, sont des marqueurs des changements qu'ils initient ou subissent. Les évolutions démographiques et un certain nombre d'enquêtes témoignent de changements dans la nuptialité, dans la fécondité, dans l'organisation des modes de vie familiaux. Des comportements et idéaux nouveaux sont en gestation. Ils vont remettre en question les normes et pratiques qui gouvernent les rapports entre hommes et femmes, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique.

On assiste à une réécriture des rôles familiaux et tout particulièrement entre hommes et femmes, où, certes, les normes anciennes se lisent encore en filigrane, mais où de nouveaux courants sont aussi à l'œuvre. Et au niveau collectif de nouvelles institutions émergent. C'est le cas des nombreuses ONG qui soutiennent les efforts de promotion de l'égalité entre les sexes, qui favorisent les initiatives nouvelles dans le domaine de l'*empowerment* des femmes, qui favorisent la prise de conscience du rôle des femmes dans l'économie, la vie collective et pas seulement leur rôle, traditionnellement valorisé, de mères et de pourvoyeuses de bien-être quotidien. De nombreuses variantes conjugales existent déjà, là où des modèles nouveaux sont proposés, surtout dans les villes et les milieux éduqués (Locoh, 1996). L'instruction est évidemment un facteur de changement mais plus sûrement pour les femmes que pour les hommes. Pour elles, l'enjeu est de conquérir de nouveaux droits, de nouvelles terres d'indépendance. Pour eux, l'enjeu est plus de maintenir leur pouvoir, d'avoir pour partenaires, certes, des femmes plus instruites, plus compétentes, mais faisant la place à leur rôle de « chef de famille » et à la supériorité masculine. On entre là dans la dynamique des couples qui ne se laisse pas réduire à des indicateurs démographiques, même si certains, âge au mariage, taux de célibat ou de polygamie, en sont de bons marqueurs.

Les enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS) ont tiré profit des multiples recherches des années 1990, démontrant le lien entre rapports de genre de comportements démographiques

¹ On est loin de l'évolution frappante des comportements nuptiaux en Afrique du Nord par exemple, l'âge moyen au premier mariage y est passé de 18 ans en moyenne en Algérie et en Tunisie dans les années 1960 à plus de 30 ans au début du 21^{ème} siècle (Locoh et Ouadah-Bedidi, 2010 ; Ouadah-Bedidi et al 2012).

(Oppenheim Mason, 1995 ; Kishor and Nietzel, 2000). Ces enquêtes se sont, dans certains cas, adressées aux hommes comme aux femmes, grand saut qualitatif par rapport aux habitudes des démographes qui se sont longtemps intéressés surtout aux femmes, en matière de fécondité et de planification familiale. Les variables retenues avaient trait d'une part aux prises de décision du sein des ménages et d'autre part aux opinions des femmes et, éventuellement, des hommes sur la justification des violences de genre, notamment en cas de refus d'un rapport sexuel, sujets en effet emblématiques des idéaux de genre, si ce n'est de leur mise en œuvre. Les déterminants des réponses aux questions proposées dans ces deux domaines font l'objet d'une analyse approfondie sur 23 pays, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (Kishor, 2008). 13 pays d'Afrique y ont été inclus et les résultats entre les différentes régions africaines sont très diversifiés.

Pour quatre pays d'Afrique de l'Ouest le Bénin et le Mali (2001 et 2006), le Ghana et le Nigeria (2003 et 2008) on dispose de données sur ces indicateurs de genre au cours de deux enquêtes successives. Profitant de ce très riche matériau, nous mettrons en relation les données qui permettent d'identifier les tendances générales de la nuptialité et de la fécondité avec les évolutions récentes d'indicateurs de rapports de genre : Pour ces pays le court laps de temps entre les deux observations, cinq ans, ne permet pas d'aller au-delà de premières tendances, ce n'est donc qu'un premier essai pour des travaux futurs.

Nous rappelons d'abord les changements perceptibles² grâce aux données démographiques dans ces domaines, essentiels pour l'évolution des rapports de genre, que sont le recul de l'âge à l'entrée en union, les débuts de recul de la polygamie dans ces sociétés et les signes de baisse de la fécondité. Se traduisent-ils pour autant par des transformations des idéaux et normes dans les rapports entre les sexes ? Nous présenterons ensuite les enseignements de deux indicateurs des dynamiques de genre, dans les quatre pays dotés de deux enquêtes récentes, et leurs liens éventuels avec les indicateurs démographiques.

I. Nuptialité et fécondité, l'émergence de nouveaux comportements

Une entrée un peu plus tardive en union, vers une autonomie mieux construite des personnes ?

Les évolutions des débuts de la vie adulte impriment de façon marquante les rapports entre les sexes. Les travaux de Véronique Hertrich sur la longue période 1950-2000 et avec en corpus de données de recensements et d'enquêtes a montré « un recul généralisé de l'âge au mariage des femmes » (Hertrich, 2007, p. 287). Elle souligne également une diversification des situations par rapport aux années 1960. Au cours des 20 dernières années, l'âge médian au premier mariage des femmes a augmenté régulièrement en milieu urbain et ce mouvement commence à s'amorcer timidement dans quelques pays en milieu rural, à des niveaux bien différents selon la région (Figure 1).

Quant aux entrées précoces en union (tableau 1), autre expression de la place donnée ou déniée à la construction de soi dans l'adolescence, elles persistent majoritairement au Mali : Deux jeunes filles sur trois entrent en union avant 18 ans, un peu plus d'un tiers au Nigéria, un peu moins d'un tiers au Bénin, un quart seulement au Ghana. Du côté des jeunes hommes, c'est au Bénin que les mariages avant 22 ans sont les plus fréquents et au Nigéria voisin qu'ils le sont moins.

C'est en ville que se dessine le plus nettement un nouvel âge, celui de la jeunesse, de l'adolescence, pendant lequel les rapports entre les sexes, non encore enserrés dans le champ des règles de l'union (Sauvain-Dugerdil, 2009) peuvent être plus libres. Il reste des jeunes filles mariées très précocement mais elles sont désormais un peu plus nombreuses à poursuivre des études et/ou à s'engager dans une activité économique, ce qui leur permet d'acquérir un capital ou culturel ou matériel. C'est ce que décrivent bien les études sur les jeunes domestiques maliennes (Lesclingand, 2011) ou ivoiriennes (Jacquemin, 2012). Du côté des jeunes hommes, c'est souvent la difficulté à accéder à des champs ou à démarrer une activité rémunératrice qui va différer leur entrée en union. Et

² notamment en distinguant milieu rural et milieu urbain

même en ville la tradition de la compensation matrimoniale est encore largement en honneur et constitue un frein à la constitution d'une union formelle.

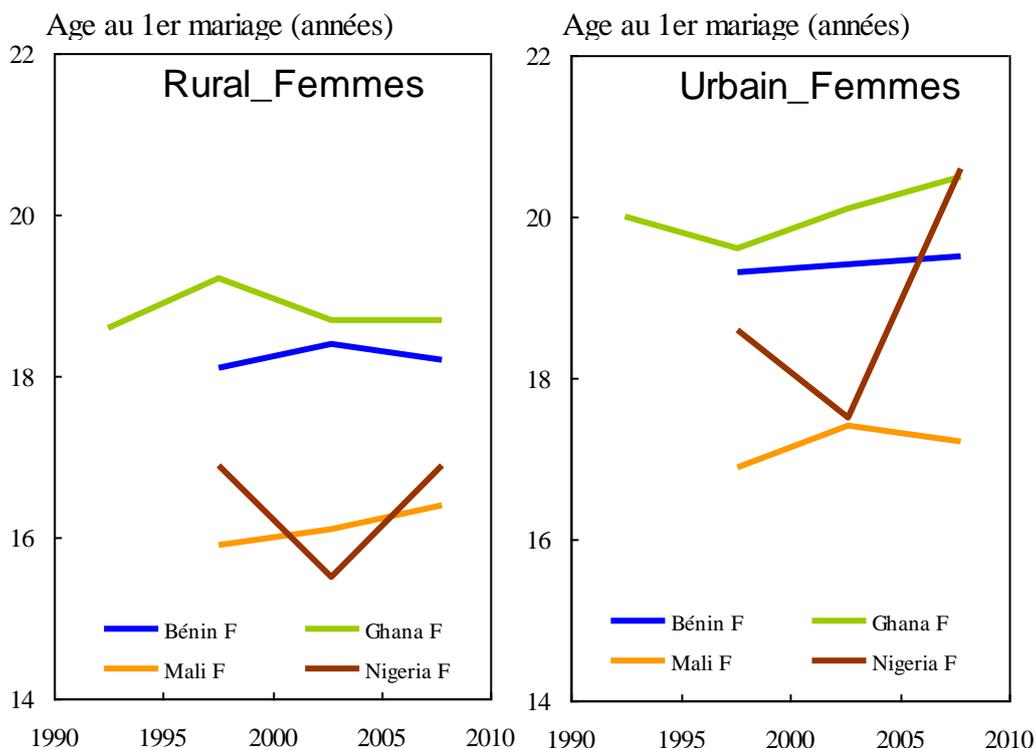


Figure 1. Age médian au premier mariage des femmes, milieu urbain et rural. 1990-2008
Source : Enquêtes démographiques et de santé.

Tableau 1. Nuptialité précoce. Femmes de 20-24 ans mariées avant 18 ans et hommes de 25-29 ans mariés avant 22 ans, Périodes 1992-99 et 2000-08

	Dates des enquêtes (EDS-DHS)		Femmes (20-24 ans) mariées avant 18 ans (%)		Hommes (25-29 ans) mariés avant 22 ans (%)	
	1992-99	2000 et +	1992-99	2000 et +	1992-99	2000 et +
Mali	1996	2006	70	71	31	29
Bénin	1996	2006	37	34	29	36
Ghana	1998	2008	36	25	28	24
Nigeria	1999	2008	40	39	25	19

Vient ensuite l'entrée en union et si les unions librement consenties par les deux partenaires ne sont pas encore la règle générale, elles deviennent plus fréquentes, parfois sur le mode de l'essai, avec des unions informelles où chaque partenaire reste chez soi. La crise économique retarde en effet le moment où les jeunes peuvent « s'installer ». En milieu rural les jeunes hommes restent souvent les dépendants des détenteurs de la terre et sont plus soumis aux alliances prescrites par leur famille.

L'écart d'âge au premier mariage reste encore élevé. C'est une manifestation des rapports inégalitaires privilégiés dans les sociétés africaines. Un homme se doit d'être plus âgé, sauf exception. Dans l'étude citée Véronique Hertrich (2007) a pu montrer que l'écart d'âge au mariage entre hommes et femmes se réduisait en général sur la période 1960-2000. Elle soulignait que l'Afrique sahélienne n'était pas restée à l'écart du mouvement entamé dans les autres régions mais que les tendances y restaient beaucoup plus incertaines. L'écart d'âges entre époux, qui est l'un des piliers de l'organisation du régime polygamique fait traditionnellement l'objet d'un contrôle des comportements des jeunes par les anciens. Le recul de l'âge moyen au premier mariage des femmes et, à un moindre degré celui des hommes, sera donc, à terme, un facteur de diminution des situations polygamiques et le signe d'un allègement des contrôles des anciens sur les jeunes. Va-t'il continuer à se réduire ou marquer le pas comme semblent le montrent certains résultats des enquêtes EDS-DHS ?

Pour les quatre pays retenus, les données d'évolution de cet écart, tirés des enquêtes DHS (figure 2)³ montrent des variations importantes (entre 6 et 12 ans en moyenne). Ghana et Bénin, pays côtiers semblent assez stables aux alentours de 6 ans d'écart d'âge entre époux, en milieu rural comme en milieu urbain. Contrairement à notre attente les écarts sont supérieurs en milieu urbain pour le Mali (en raison de la hausse très importante de l'âge au premier mariage des hommes (Près de 3 ans de plus entre 1995-99 et 2005-2008)). Quant au Nigéria les données de 1999 semblent sujettes à caution pour plusieurs indicateurs dont celui-ci.

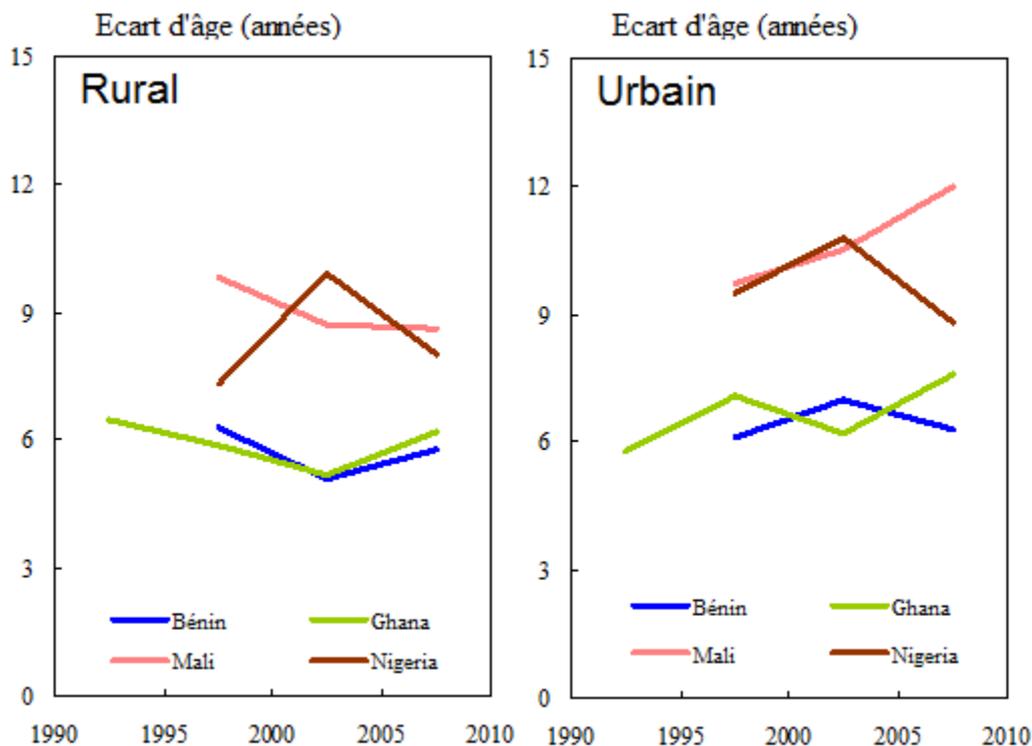


Figure 2. Ecart d'âge au premier mariage des femmes et des hommes, milieu urbain et rural. 1995-2008

Source : Enquêtes démographiques et de santé.

³ Nous avons calculé l'écart d'âge au mariage par la différence d'âge médian au premier mariage des générations âgées de 35-39 ans au moment de l'enquête.

Le temps de l'union, un parcours obligé, où la polygamie reste présente

Le célibat définitif reste rare pour les hommes comme pour les femmes. Chacun, à l'âge adulte est censé se marier et avoir des enfants. Se réaliser en dehors d'une ou de plusieurs vies en couple reste l'exception. Il faut dire que la pratique de la polygamie instaure une fluidité du marché matrimonial. Les femmes peuvent aisément trouver un partenaire nouveau en cas de séparation ou de veuvage. En modifiant les effectifs de variables, la diminution de l'écart d'âge au mariage rendra plus difficile, à terme, la pratique de la polygamie. On enregistre effectivement les premiers signes, encore très modestes, d'un tel recul. Sans surprise, les citadines sont plus souvent en situation de monogamie que les femmes du milieu rural. La crise économique l'explique sans doute en partie (Locoh et Mouvagha-Sow, 2008). Il devient difficile d'entretenir deux (ou plusieurs) familles en ville, alors que, très logiquement, augmentent les aspirations des épouses à l'éducation des enfants et à leur prise en charge en matière de santé. Un nouveau mode d'habitat s'est également développé dans les villes africaines c'est celui de la polygamie sans co-résidence, chaque épouse ayant un logement séparé⁴ (Wa Karanja, 1994).

Nous avons pris comme indicateur, une déclaration féminine, celle des femmes qui déclarent n'avoir pas de co-épouse, déclaration qui dépend de ce qu'entend chaque enquêtée de la notion de co-épouse (figure3). Après avoir longtemps été stable, la polygamie semble céder du terrain dans plusieurs pays, et fait notable, on commence à l'observer en milieu rural (Hertrich, 2006), à partir des années 2000, dans des pays où jusque là seul le milieu urbain avait connu une légère augmentation de la proportion des femmes en union monogame. Les données des DHS le montrent pour la période allant de 1986 à 2008. C'est en Afrique côtière que la tendance à la hausse de la monogamie semble la plus nette (Ghana et Nigeria). Le Mali est l'exemple d'une situation bien différente. La progression de la monogamie y est peu visible en milieu rural et seulement faiblement amorcée en milieu urbain.

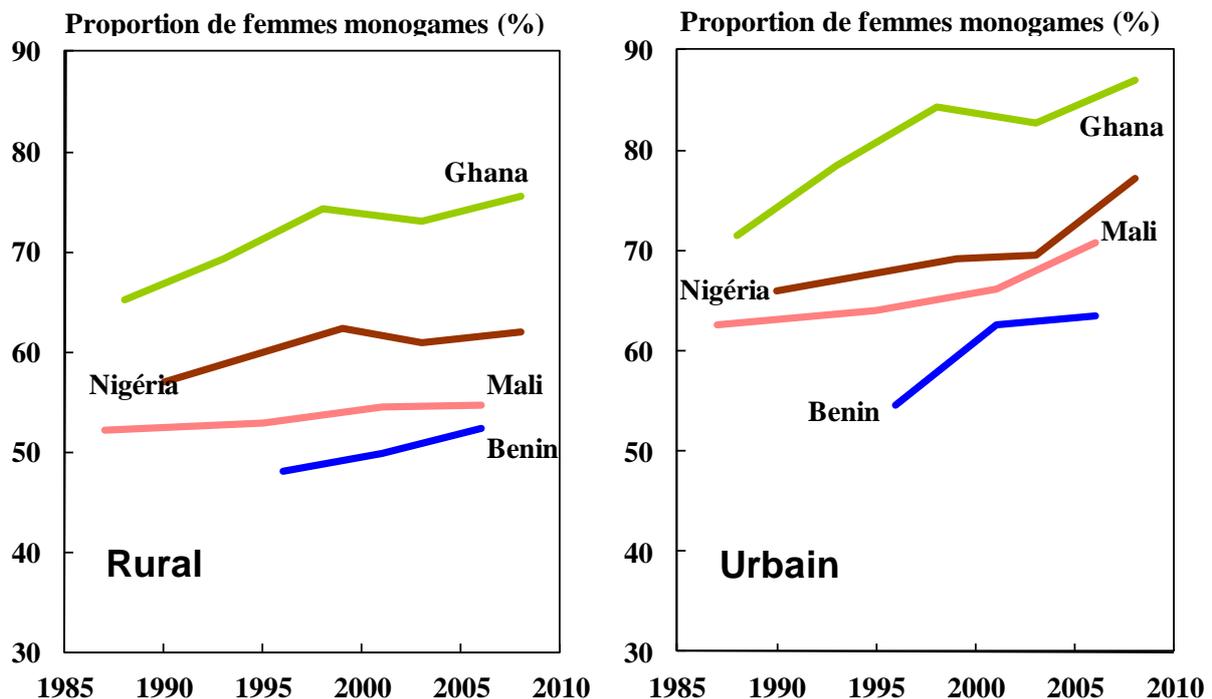


Figure 3. Femmes en union monogame pour 100 femmes (20-49 ans) en union, 1986-2008

⁴ On en voit l'expression dans la proportion très élevée de femmes chefs de ménage au Ghana par exemple et en croissance dans d'autres pays de la sous-région.

Vivre dans un pays à « tradition » polygamique fait prendre conscience de l'influence de cette donnée sur les normes et perceptions qui encadrent les rapports de genre. Même si elle n'est pas mise en œuvre dans un couple, elle existe souvent à l'état de « risque » pour les femmes, à l'état « d'opportunité éventuelle » pour les hommes. En cas de conflit elle peut devenir une menace psychologique, et si elle est largement une arme masculine elle n'est cependant pas à sens unique. Certes les hommes ont la perspective de « prendre » une autre épouse mais les femmes de leur côté ont, grâce à cette coutume, la possibilité de trouver facilement de nouveaux partenaires, le marché matrimonial étant constamment ouvert puisque tout homme est théoriquement « disponible ». La polygamie reste donc, dans les sociétés africaines, au cœur des relations entre hommes et femmes. Sa diminution est un signe dont on peut attendre des changements mais lesquels ? Des couples monogames plus accordés ? Des couples plus fragiles et peu durables ? des partenariats sans vie commune ou chacun privilégie son autonomie ? des couples monogames, par défaut, faute pour l'homme de rassembler les moyens pour une nouvelle union ?

Une nouvelle image de la descendance ?

Les modalités de l'entrée en union et de son quotidien interfèrent sur le désir de descendance, les pratiques sexuelles et reproductives et donc le niveau de la fécondité. Jusqu'à maintenant les descendance restent nombreuses dans cette partie de l'Afrique, l'Indice synthétique de fécondité le plus récent variant de moins de 3 enfants par femme en milieu urbain ghanéen à plus de 7 en milieu urbain malien (figure 4). En milieu rural les descendance sont encore nombreuses, entre 5 (Ghana) et 7,5 enfants (Mali) dans notre échantillon de pays.

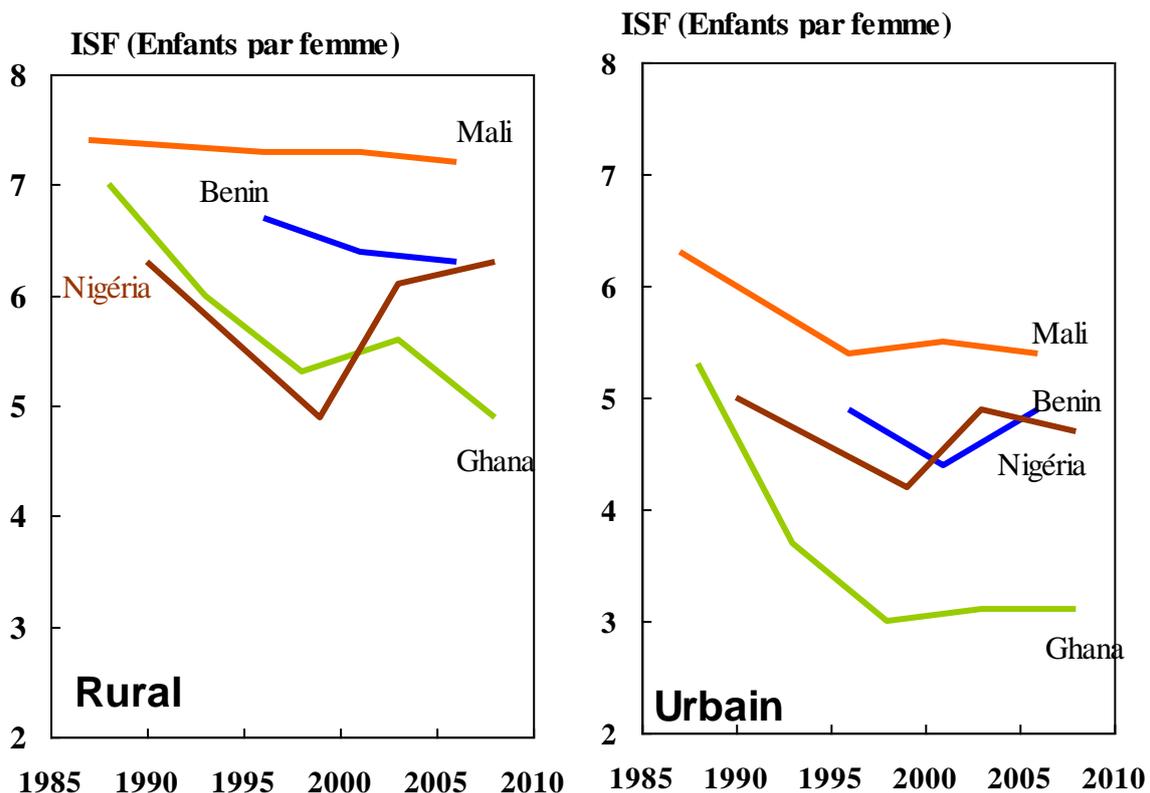
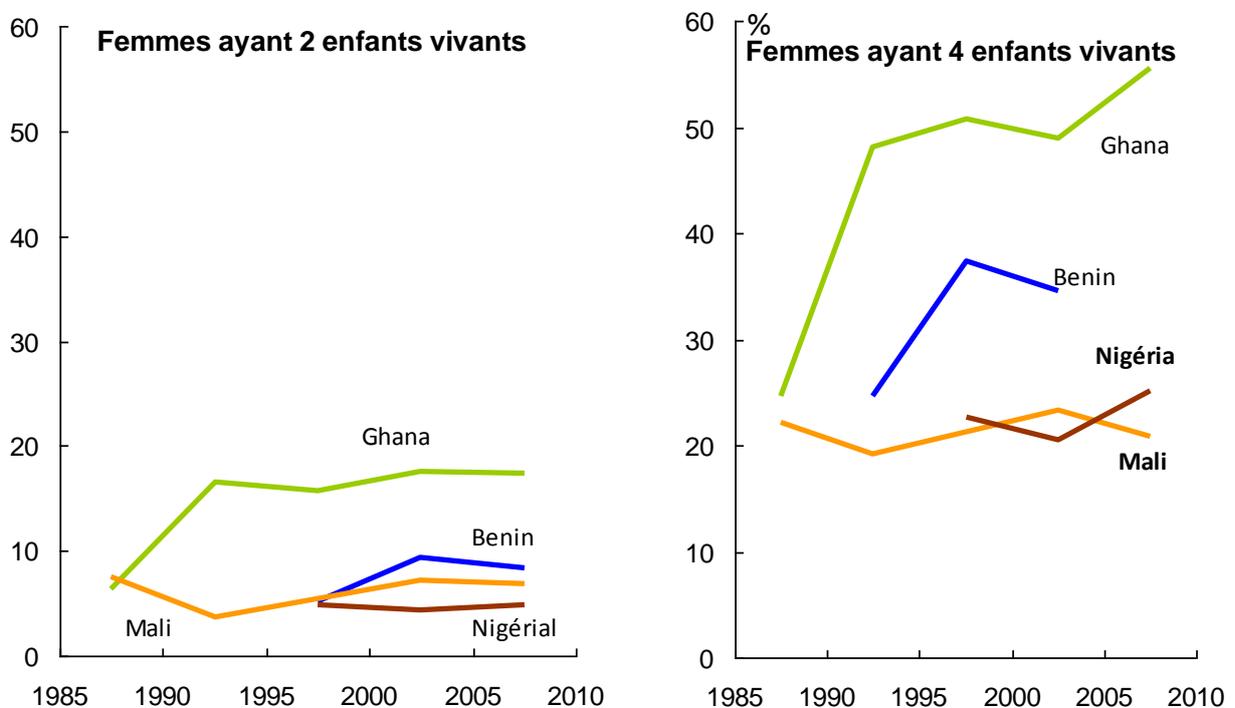


Figure 4. Indice synthétique de fécondité. Milieu rural et urbain. Bénin, Ghana, Mali, Nigeria, 1986-2008

Mais, dans les villes, les capitales surtout, où résident les couples les plus éduqués, les familles les plus riches, les personnes les plus exposées aux messages de santé reproductive, on constate une baisse parfois assez rapide comme c'est le cas au Ghana, où les descendance en ville sont passées en 20 ans de 5 à 3 enfants en moyenne. Des 4 pays observés c'est aussi le seul pays où s'affirme une volonté de limiter les descendance depuis le début des années 1990 : Plus de la moitié des femmes dont quatre enfants sont vivants déclarent ne plus vouloir d'enfants. C'est le cas de 35 % des béninoises ayant quatre enfants, en progression depuis les années 2000. Au Nigéria et au Mali, c'est encore une opinion minoritaire et stable. Le modèle à deux enfants reste peu attractif même au Ghana, pays le plus avancé dans la transition de la fécondité (figure 5).

D'ailleurs la pratique de la contraception moderne reste modeste⁵. Elle est très marginale pour les jeunes filles (moins de 20 ans) ce qui est conforme à la norme qui veut qu'une femme se définisse avant tout par la maternité, qu'elle soit précoce n'est pas un « problème », et sur ce chapitre il n'y a pas d'évolution perceptible sur les vingt dernières années. Mais à 35-39 ans, lorsqu'une femme a déjà constitué une famille, souvent nombreuse, une progression de la pratique d'une contraception efficace est manifeste. Pourtant elle reste modeste et n'atteint pas 20 % même dans le pays le plus en pointe. Curieusement le Bénin est à la traîne, devancé par le Mali (figure 6).



**Figure 5. Désir d'arrêt de la descendance :
Femmes qui ne veulent plus d'enfants (%) selon le nombre d'enfants vivants**

⁵ Nous avons porté uniquement les points extrêmes d'observation pour montrer la tendance

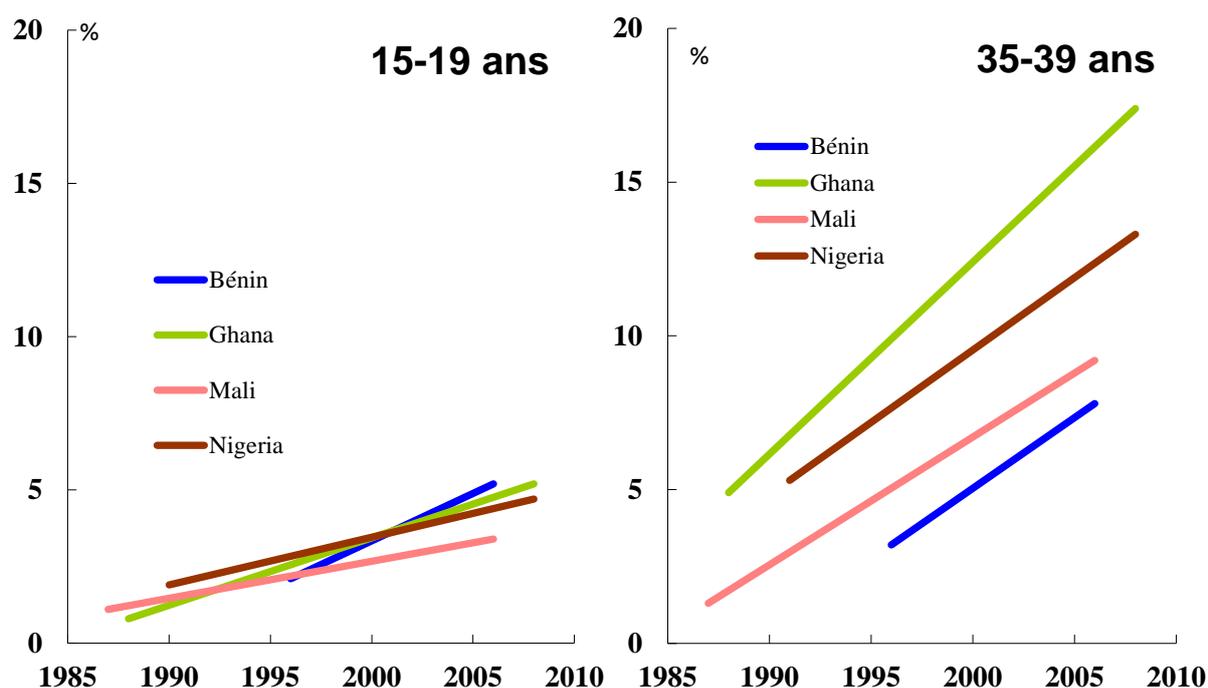


Figure 6. Pratique actuelle de la planification familiale moderne, observation la plus ancienne et la plus récente

II. Sous la démographie, le genre ?

Des indicateurs de genre : ce que pensent les hommes et les femmes des violences conjugales.

Plusieurs questions susceptibles d'appréhender les rapports de genre ont été incluses dans les enquêtes démographiques et de santé. Quatre pays d'Afrique de l'Ouest dont nous avons présenté les caractéristiques en termes de nuptialité et de fécondité disposent de deux observations successives. Nous avons donc tenté de voir si l'on pouvait y discerner de nouvelles tendances susceptibles d'affecter les rapports de genre.

Les normes de genre sont appréhendées, dans ces enquêtes, par la tolérance aux violences conjugales pour différentes raisons et particulièrement par deux questions, posées uniquement aux femmes et aux hommes en union :

1. « Approuvez-vous qu'un mari batte ou frappe sa femme pour l'une des raisons suivantes ? :
 - A. Elle brûle la nourriture (ne prépare pas la nourriture au bon moment)
 - B. Elle argumente (se dispute) avec lui (discute ses ordres)
 - C. Sort sans le lui dire
 - D. Néglige les enfants
 - E. Refuse des rapports sexuels avec lui »⁶.
2. « Pensez-vous qu'une épouse a le droit de refuser un rapport sexuel avec son mari pour les raisons suivantes :

⁶ Dans sa synthèse des réponses des femmes lors des enquêtes EDS récentes, Suneeta Kishor conclut « Dans tous les pays d'Afrique sub-saharienne (sauf le Malawi) les femmes qui **désapprouvent** le fait de battre les femmes pour toutes les raisons évoquées dans le questionnaire, sont minoritaires (p.xvi, 2008) ».

- A. Elle sait qu'il a une maladie sexuellement transmissible
- B. Elle sait que son mari a des rapports sexuels avec d'autres femmes (faut-il préciser que parfois c'est d'autres femmes non co-épouses ?)
- C. Elle a accouché récemment
- D. Elle est fatiguée ou « pas d'humeur ».

Les réponses à ces questions, pour les quatre pays retenus figurent en tableau annexe. « Négliger les enfants » et « sortir sans le dire » sont les deux raisons qui emportent le plus d'approbations à l'idée de violences d'un mari à l'encontre de son épouse. Quant au refus de rapports sexuels, ils sont largement considérés comme justifiés, au Bénin, au Ghana et au Nigéria, mais dans une moindre mesure au Mali, sauf lorsque l'épouse sait que son mari a une maladie sexuellement transmissible et lorsqu'elle a récemment accouché, ce qui se comprend dans une région où une période d'abstinence post-partum est de règle.

Nous avons retenu l'item 1. E. et les deux items 2. B. et 2.D. pour des comparaisons entre pays à deux dates successives, et entre hommes et femmes lorsque des données étaient disponibles (tableau 2).

Un mari peut-il frapper son épouse et pour quelles raisons ?

Ce qui saute aux yeux à la lecture du tableau 2 c'est tout d'abord la fréquence de l'approbation des violences corporelles pour au moins une raison (colonnes 1 et 2). Les maliennes sont les plus persuadées du bien-fondé des châtiments et les ghanéennes les plus réticentes, mais néanmoins en 2006, celles-ci sont encore plus d'un tiers à les approuver au moins pour l'une ou l'autre raison. Deuxième constat surprenant, les hommes, quand on a leurs réponses, approuvent plus fréquemment qu'une épouse puisse être frappée. Cela voudrait-il dire qu'ils sont plus enclins à refuser les violences, ou ne serait-ce pas plutôt le signe d'une réticence à avouer leur adhésion à de telles pratiques, dont ils sont les auteurs ?

Mêmes tendances, à des niveaux plus bas, pour l'approbation de violences du mari si l'épouse refuse des rapports sexuels (tableau 2 et figure 7). Les niveaux diffèrent fortement selon le pays : au Mali (2001), 73 % des femmes approuvent l'usage des violences et au Ghana (2003), pays le plus réprobateur, seulement 20 %. Mais les hommes approuvent moins que les femmes de telles pratiques. Au Mali ils sont encore 40 % et au Nigéria 33 % au début des années 2000. Dans les enquêtes de 2006-2008, les hommes favorables à l'usage des violences se situent tous en deçà de 12 % des répondants.

Tableau 2. Proportion (%) des femmes et des hommes en union qui approuvent qu'un mari batte sa femme pour au moins une des 5 raisons citées (1.A à E) et proportion de ceux et celles qui l'approuvent parce qu'elle refuse un rapport sexuel (1.E) et

	Approuve qu'un mari frappe sa femme pour l'une ou l'autre raison (1 A à E)		Approuve qu'un mari frappe sa femme si elle refuse des rapports sexuels (1.E)	
	Femmes (1)	Hommes (2)	Femmes (3)	Hommes (4)
Benin 2001	60,4	-*	17	-*
Benin 2006	46,6	13,5	17,3	4,2
Ghana 2003	48,5	32	19,9	10,1
Ghana 2008	36,6	21,3	12,3	6,6
Mali 2001	88,8	61,3	73,5	39,6
Mali 2006	75,2	-*	56,8	-*
Nigeria 2003	64,5	61,3	37,5	33,5
Nigeria 2008	43	29	25,3	11
*Pas d'enquête auprès des hommes				

Y a-t-il évolution entre deux enquêtes, espacées seulement de 5 ans ? Nous avons tenté de comparer 3 groupes de générations à chaque date, 20-24 ans, 30-34 ans et 40-44 ans, faisant l'hypothèse que peut-être les plus jeunes femmes auraient des idées plus favorables à l'égalité entre les sexes et exprimeraient plus de réticences à approuver des rétorsions en cas de refus de rapport sexuel (figure 7). En fait on n'observe pas de différences sensibles entre les groupes d'âge dans l'évolution, mais à part au Bénin où le niveau d'approbation, faible en 2001, est resté stable en 2006, dans les trois autres pays les idées opposées à la violence conjugale semblent progresser. Le Ghana et le Bénin sont les plus avancés dans cette voie, le Mali, le plus en retard, le Nigéria, en progrès, passe de 37,5% d'approbation à 25 % seulement 5 ans plus tard. Ces progrès sont-ils imputables à des campagnes de sensibilisation ou plus largement à l'arrivée progressive de nouvelles générations plus scolarisées à l'âge du mariage ?⁷

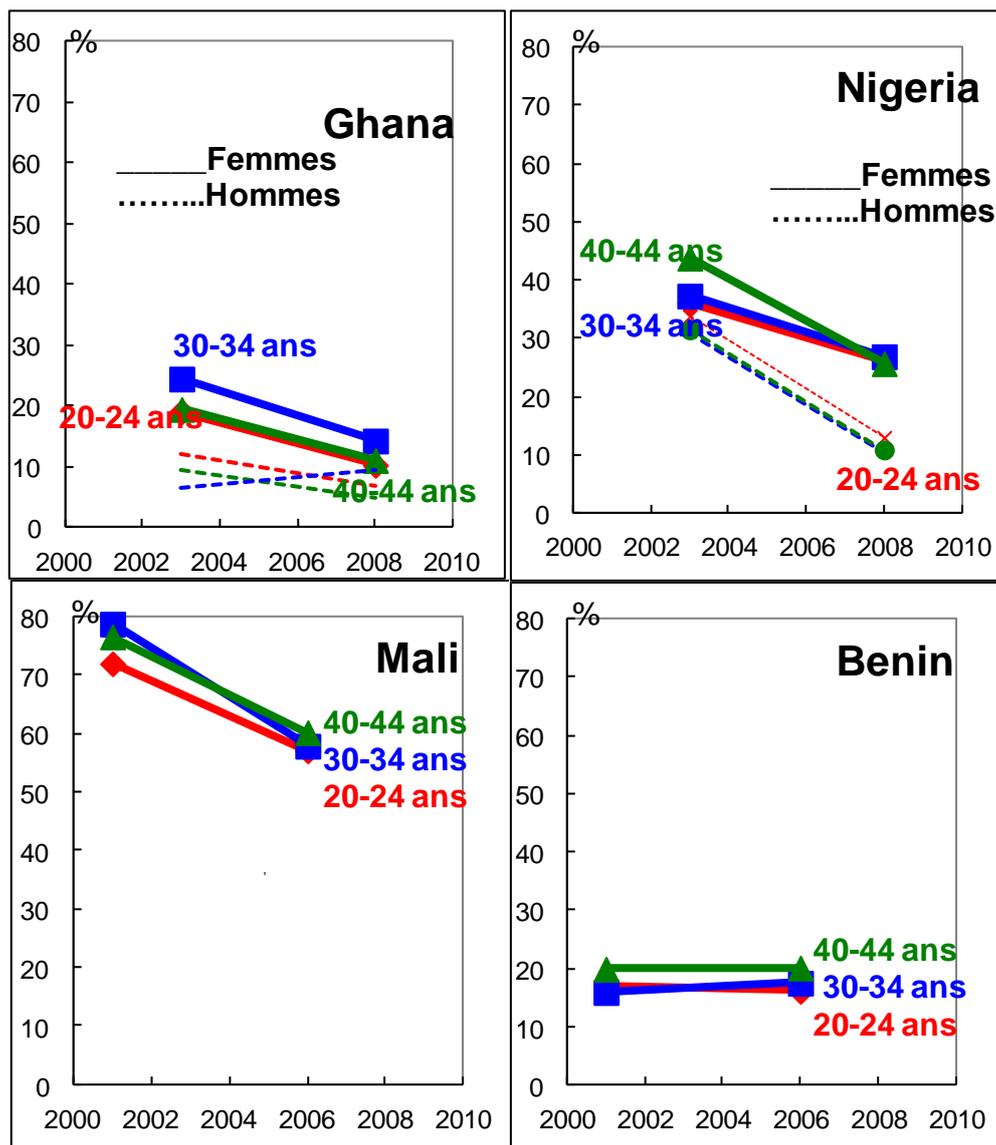


Figure 7. Femmes et hommes en union qui approuvent le fait de battre une épouse qui refuse un rapport sexuel. Evolution Bénin et Mali (2001-2006) et Ghana et Nigéria (2003-2008)

⁷ L'instruction féminine est l'une des seules variables qui est constamment liée de façon significative à la diminution de l'approbation des violences conjugales (Kishor, 2008), quel que soit le pays.

Quand une épouse a-t-elle raison de refuser des relations sexuelles avec son mari ?

Cette question, quant à elle, mesure l'opinion des femmes et, dans quelques pays, celle des hommes, à l'égard de la légitimité pour les femmes du refus de rapports sexuels dans certaines circonstances. Le tableau 3, quand on lit sa dernière colonne, montre que, là encore, les hommes sont plus prêts que les femmes à accorder aux épouses le droit de refuser des rapports sexuels, de façon globale, pour les 4 raisons invoquées, en tout cas dans leurs déclarations (à l'exception des ghanéens en 2008). On retrouve également les divergences entre pays, les ghanéennes revendiquent plus le droit, pour une femme, de s'opposer à son mari quand il a une autre relation ou quand elle n'est pas d'humeur. Les maliennes trouvent beaucoup moins souvent justifiés de tels refus. Elles sont plus tolérantes, ou plus résignées. Seules un peu plus d'un quart approuvent celles qui refusent un rapport sexuel quand elles n'en ont pas envie, et un petit tiers quand elles savent que leur mari a d'autres relations sexuelles. Au Bénin et au Nigéria, les niveaux d'approbation sont entre ces deux extrêmes.

Tableau 3. Femmes et hommes en union (%) qui approuvent qu'une femme refuse d'avoir un rapport sexuel avec son mari pour les raisons spécifiées (2.B et 2.D) et pour toutes les raisons proposées.

	Sait qu'il a des rapports sexuels avec une autre femme (2.B)		Est fatiguée ou pas d'humeur (2.D)		Pourcentage qui sont d'accord avec toutes les raisons avancées pour refuser un rapport sexuel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benin 2001	57,6	-	73,0	-	47,8	-
Benin 2006	58,7	69,6	74	83	50	66,4
Ghana 2003	79,0	82,5	74,4	79,8	62,8	66,3
Ghana 2008	75,3	72,7	82,5	86	63	64,2
Mali 2001	31,7	43,3	29,1	37,6	10,1	21,2
Mali 2006	30,3	-	27,3	-	10,3	-
Nigeria 2003	68,2	72,9	54,6	62,7	43,9	49,4
Nigeria 2008	61,8	66,2	63,7	76,3	46,7	52
*Pas d'enquête auprès des hommes						

Les modalités 2.A (refus de rapport sexuel en cas de MST du mari) et 2.C (l'épouse a récemment accouché) (voir p.8) recueillent un très large consensus des femmes mais aussi des hommes (tableau annexe, p.18). Par contre les modalités 2.B « La femme sait qu'il a des rapports sexuels avec d'autres femmes » et 2.D « l'épouse est fatiguée ou pas d'humeur » recueillent des réponses plus diversifiées. La réponse 2.B renvoie quelque peu à l'idée du couple solidaire avec une exigence de fidélité, et fait, en creux, allusion à son contraire, l'infidélité institutionnelle de la polygamie. La réponse 2.D met plus l'accent sur l'autonomie de la femme et son respect par son conjoint. Nous nous attendions à une évolution parallèle des deux opinions. Quand on approuve qu'une femme refuse un rapport sexuel parce que son mari a d'autres partenaires, on devrait aussi approuver cette même attitude, éventuellement à un niveau différent d'adhésion, lorsque la femme n'est pas d'humeur. En tout cas les évolutions, au fil des années devraient aller dans le même sens, c'était notre hypothèse.

Or, étonnamment, ce n'est pas ce que révèle l'évolution des réponses à 5 ans d'intervalle (figures 8 et 9). Il y a bien une modification des niveaux d'adhésion mais ils se font en sens inverse. L'approbation du refus de rapport sexuel pour la situation 2.B a tendance à diminuer au Ghana et au Nigéria, de la part des hommes comme des femmes et elle reste quasi-stable pour au Bénin et au Mali pour les femmes⁸ Par contre l'idée qu'une femme a le droit de refuser un rapport sexuel parce qu'elle n'en a pas envie, n'est pas d'humeur, recueille un assentiment croissant de 2001-2003 à 2006-2008,

⁸ Ces deux pays n'ont eu qu'une enquête hommes, le Bénin en 2006 et le Mali en 2001.

tant du côté des femmes que du côté des hommes, sauf pour les maliennes qui sont les plus nombreuses à désapprouver cette attitude.

Au Nigéria les femmes en union semblent accorder une importance un peu moins grande à l'existence d'autres partenaires de leur conjoint en 2008 (68 % en font une raison légitime de refuser un rapport sexuel) qu'en 2003 (62 %) mais parallèlement revendiquer une plus grande autonomie puisqu'elles estiment qu'elles peuvent refuser un rapport si elles n'en n'ont pas envie (55 % en 2003 et 64 % en 2008).

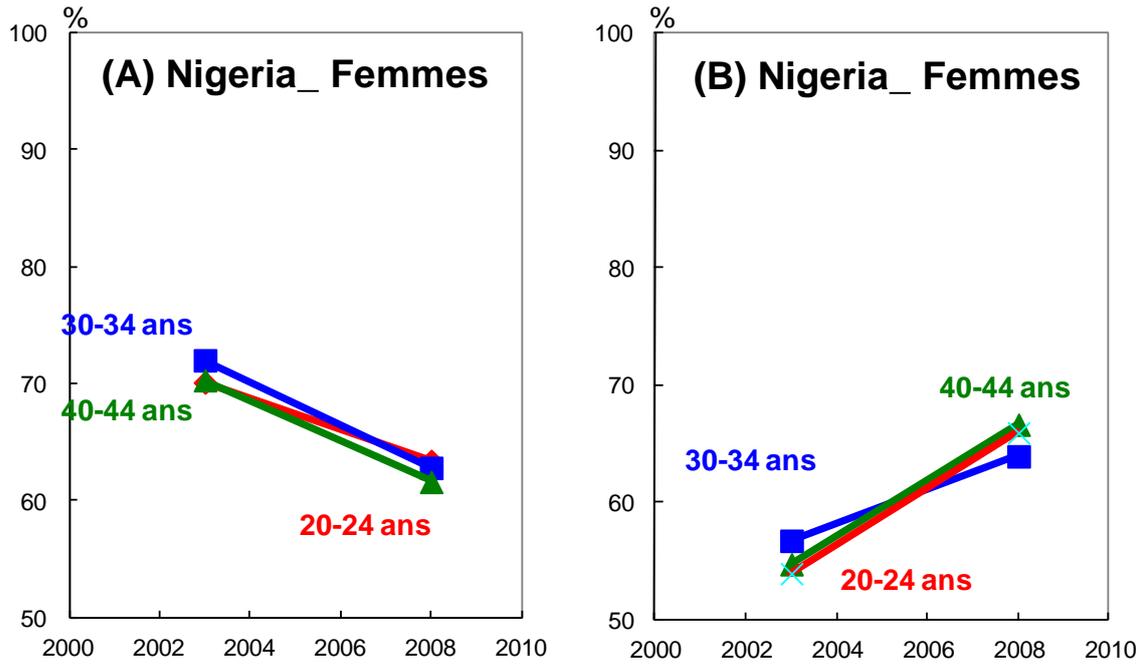


Figure 8 A.

Proportion des femmes en union qui approuvent l'opinion qu'une femme peut refuser un rapport sexuel (A) parce qu'elle sait que son mari a une ou d'autres partenaires (B) parce qu'elle est fatiguée ou pas d'humeur
Enquêtes démographiques et de santé 2003-2008

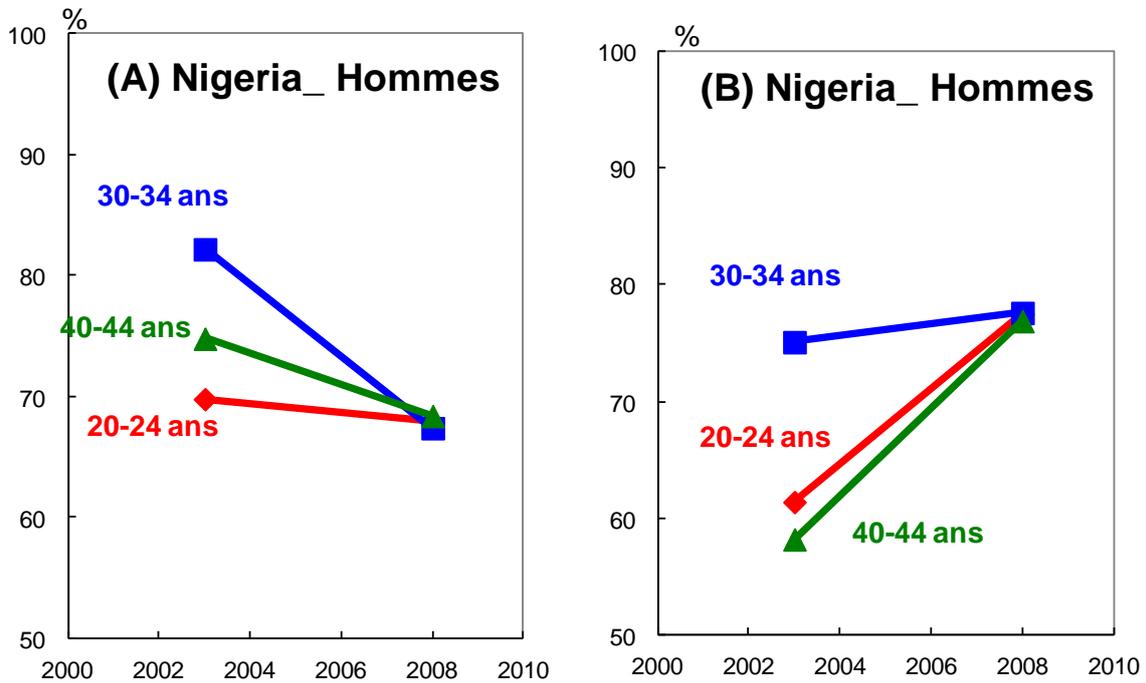


Figure 8 B.

Proportion des hommes en union qui approuvent l'opinion qu'une femme peut refuser un rapport sexuel (A) parce qu'elle sait que son mari a une ou d'autres partenaires (B) parce qu'elle est fatiguée ou pas d'humeur
Enquêtes démographiques et de santé 2003-2008

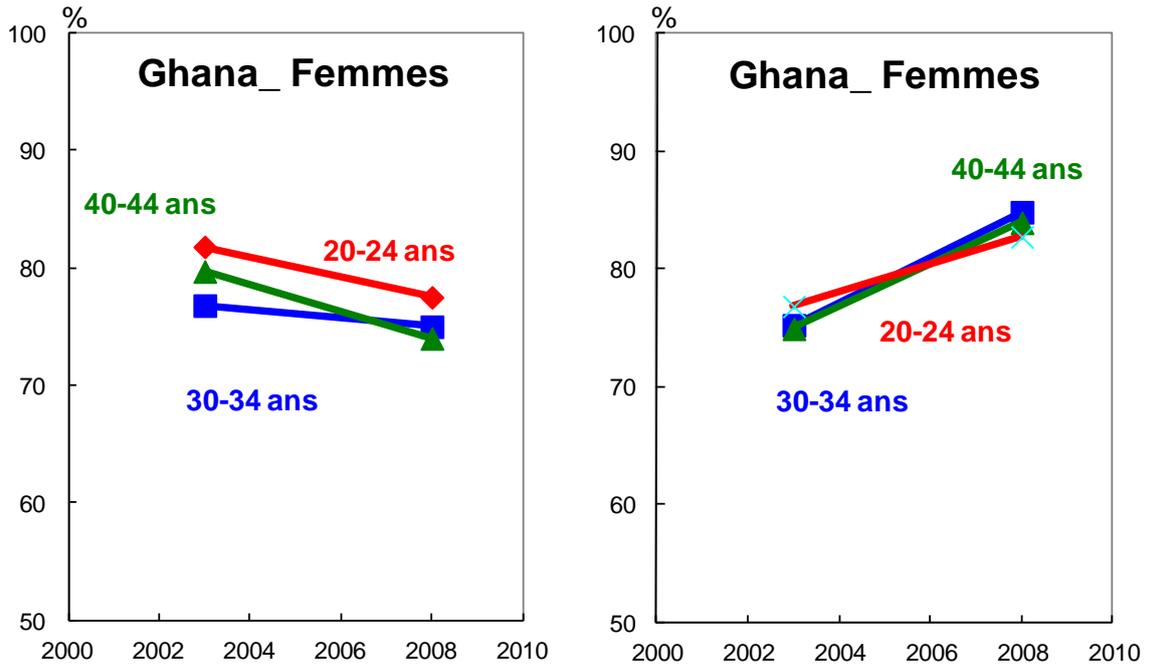


Figure 9 A.

Proportion des femmes en union qui approuvent l'opinion qu'une femme peut refuser un rapport sexuel (A) parce qu'elle sait que son mari a une ou d'autres partenaires (B) parce qu'elle est fatiguée ou pas d'humeur
Enquêtes démographiques et de santé 2003-2008

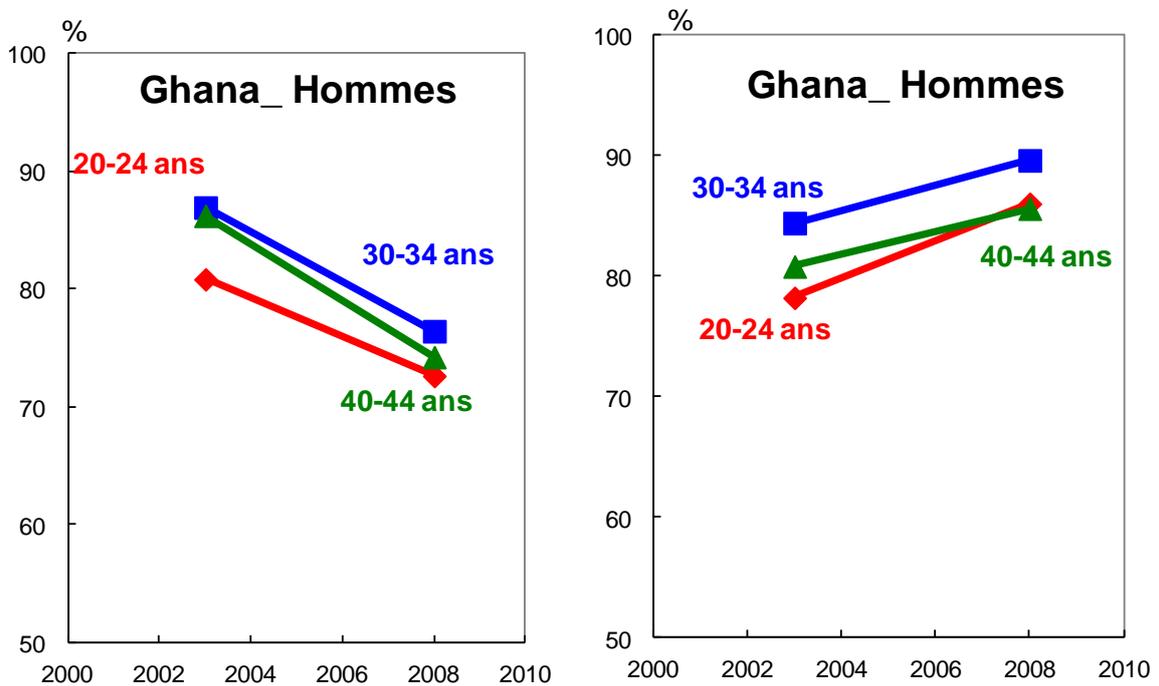


Figure 9 B.

Proportion des hommes en union qui approuvent l'opinion qu'une femme peut refuser un rapport sexuel (A) parce qu'elle sait que son mari a une ou d'autres partenaires (B) parce qu'elle est fatiguée ou pas d'humeur
Enquêtes démographiques et de santé 2003-2008

Y a-t-il des différences de réponses selon l'âge ?

Nigéria

Peu sensibles pour les femmes, dans les enquêtes nigérianes, les différences par groupes d'âge montrent, plus encore que pour la question précédente, une tendance au rapprochement des points de vue des hommes des trois groupes d'âge, entre la première et la deuxième observation. En 2003., les hommes les plus jeunes sont les moins nombreux à approuver le refus des femmes soit en raison de leur multi partenariat soit parce qu'elles-mêmes ne sont pas d'humeur, ce qui contredit l'hypothèse de tendance plus égalitaire des plus jeunes. Ils sont ceux qui changent le moins d'opinion sur la première raison mais évoluent le plus sur la deuxième raison. Finalement, en 2008, les réponses des trois groupes d'âge se rejoignent : 66 % des hommes de tous âges considèrent qu'une femme a le droit de refuser un rapport sexuel parce que son partenaire a d'autres femmes, mais cela un peu moins qu'en 2003. Et 76 % d'entre eux affirment aussi qu'une femme peut refuser un rapport sexuel parce qu'elle n'en a pas envie. Ils sont plus libéraux que les femmes sur ces deux opinions.

Ghana

Les différences par groupe d'âges sont un peu plus affirmées. Côté féminin, Le fait de pouvoir refuser de faire l'amour quand le mari a d'autres partenaires est plus largement approuvé par les plus jeunes femmes (20-24 ans) et dans l'ensemble l'approbation est en recul de quelques points (de 79 à 75 % environ) entre les deux enquêtes. Les évolutions sont très semblables selon l'âge quant au droit à refuser un rapport sexuel pour un motif personnel (la femme n'en n'a pas envie) et cette opinion est adoptée par environ 74 % des femmes en 2003 et 82 % en 2008.

Côté masculin, les hommes les plus jeunes sont les moins en accord avec l'idée qu'une femme refuse de faire l'amour parce que son mari a d'autres partenaires (80 % le sont néanmoins) et l'évolution entre les deux enquêtes montre clairement une diminution de l'adhésion à cette opinion des trois groupes d'âge. Elle passe de 83 % en moyenne à 73 %. A la question de la « disponibilité » d'une épouse et de son droit à refuser un rapport sexuel parce qu'elle n'est pas en humeur de l'accepter, ce sont les hommes de 30-34 ans qui se distinguent par leur plus grand accord à cette idée Il faut surtout souligner le haut niveau d'adhésion à cette liberté féminine et la tendance à son augmentation. Elle passe de 80 % en moyenne à 86 %.

III. De nouveaux modèles de vie en couples ?

Ce qui était notre priorité dans l'analyse des données à notre disposition était de discerner des évolutions, dans le temps, des comportements et transformations éventuelles des normes de genre. Il y a de nombreux travaux sur les corrélations entre variables, dans un même corpus d'enquêtes, mais il y en a moins qui traitent d'évolutions dans le temps⁹. Mais en ce qui concerne les normes de genre, stricto sensu, on n'est qu'au début de la formalisation d'indicateurs fiables, il était donc intéressant de tenter une comparaison entre deux périodes, même assez rapprochées sur les opinions en termes de genre, d'autant plus lorsqu'on disposait de réponses masculines et féminines.

Sans surprise, Mali et Ghana offrent des tableaux opposés sur l'évolution de la nuptialité et de la fécondité, auxquels correspondent des réponses, elles aussi fortement contrastées sur les attitudes de genre. Le Ghana apparaît bien engagé dans la baisse de la fécondité, surtout en ville et parallèlement, l'âge au mariage recule, la monogamie semble gagner du terrain. Les opinions des femmes et des hommes y sont plus favorables au refus des violences conjugales, quelle qu'en soit les raisons, signe que des normes plus égalitaires infusent... lentement. Le Mali offre les mesures classiques d'un pays au tout début de transition de la fécondité, encore peu visible sauf en ville à un degré bien faible. Les écarts d'âge au mariage, la fréquence de la polygamie renforcent les inégalités entre hommes et femmes. Quant aux opinions exprimées sur les justifications des violences à l'encontre des femmes elles confirment l'idée d'une société fortement patriarcale, les femmes elles-mêmes y approuvent

⁹ Le meilleur exemple en est la très riche base de données constituée par Véronique Hertrich (2007) sur la nuptialité africaine. Ses analyses permettent d'avoir des « proxys » des rapports de genre.

majoritairement les violences du mari en cas de refus d'un rapport sexuel, même si on observe une légère tendance à la baisse de ces opinions fortement inégalitaires.

Le Bénin, quant à lui, n'est pas dénué de paradoxes, au moins pour les variables mesurant les normes de genre. Son niveau élevé de fécondité, sa faible adhésion au désir de limiter la descendance et le niveau assez faible des femmes en union monogame sa faible pratique de la planification familiale donnent l'image d'un pays fidèle à la notion patriarcale de la famille, attachée aux valeurs traditionnelles. Pourtant le rejet assez important de la justification des violences conjugales en cas de refus d'un rapport sexuel (20 % seulement des femmes y sont favorables), ainsi que l'âge médian au premier mariage plutôt élevé et l'écart d'âge au premier mariage dans les plus faibles observés, rattache ce pays à une vision moins inégalitaire des rapports entre les sexes qu'il n'y paraît.

Quant au Nigéria les évolutions sont parfois difficiles à interpréter. Il se caractérise, sur le plan de la nuptialité par les écarts les plus importants entre milieu rural et milieu urbain, avec une fréquence élevée des mariages précoces, plus proche du « traditionnel » Mali que de son voisin le Bénin pour les différences d'âge au mariage entre hommes et femmes. Le taux de monogamie, faible, y est plus proche de celui du Mali que de celui du Ghana. L'indice synthétique de fécondité y baisse peu depuis les années 1990, même en milieu urbain et il partage avec le Mali un faible désir de limitation de la fécondité (figure 5). Néanmoins la pratique de la contraception en cours de vie adulte a progressé. En ce qui concerne les normes de genre il est à mi-chemin entre Mali et Ghana-Bénin pour l'approbation de la violence quand une femme se refuse à son mari et se situe, à des valeurs proches du Bénin, entre le Ghana, plus « égalitaire » et le Mali, plus « patriarcal » pour les réponses concernant le droit des femmes à refuser un rapport sexuel.

Au-delà de ces comparaisons globales, qu'il faudrait sans doute compléter par des analyses régionales, notamment pour l'immense Nigéria, retenons quelques surprises réservées par les indicateurs d'attitudes de genre.

1. Contre toute attente, les hommes expriment des opinions moins favorables aux violences conjugales que les femmes, ceci pour les 4 pays et chacune de leurs deux enquêtes¹⁰. Au Mali par exemple (en 2001) 10 % des femmes seulement réproouvent les violences en cas de refus d'un rapport sexuel, quel qu'en soit le motif, alors que c'est le cas 20 % des hommes ! Il est difficile de décider entre deux interprétations

(a) Les femmes ont été conditionnées par les apprentissages sociaux, à un point tel, qu'elles ont intégré une norme justifiant les violences plus que les hommes, censés exercer cette norme.

(b) Les hommes se sachant les garants de la norme ont quelque hésitation à l'approuver haut et fort, dans le cadre d'une enquête et atténueraient ce qu'ils pensent « dans le fond », sans oublier qu'en matière émotionnelle, et les violences sont l'expression de fortes émotions, déclarer une opinion et exécuter un geste sont deux choses bien différentes.

2. Au Mali et au Bénin, pour lesquels on ne dispose pas de deux observations auprès des hommes, les opinions des femmes sur le fait qu'une femme a raison de refuser des rapports sexuels dans certaines circonstances sont restées assez stables entre 2001 et 2006, mais à des niveaux d'approbation bien plus faibles pour le Mali.

¹⁰ A l'exception, à un niveau non significatif, du Ghana en 2008 (75 % des femmes et 73% des hommes approuvent un refus si l'homme a plusieurs partenaires)

3. Au Ghana et au Nigéria, pour lesquels on dispose de données pour les deux sexes, toutes les évolutions entre les deux enquêtes, pour les hommes et pour les femmes, suivent les mêmes tendances :

- (a) Recul de l'approbation des violences pour refus de rapport sexuel d'une femme ;
- (b) Baisse de l'approbation à l'égard des femmes qui refusent un rapport sexuel parce que le mari a d'autres partenaires ;
- (c) Hausse de l'approbation à l'égard des femmes qui refusent un rapport sexuel parce qu'elles n'en ont pas envie ou ne sont pas d'humeur.

Les évolutions (b) et (c), comme nous l'avons mentionné (voir p. 11) sont plutôt inattendues. Elles nous suggèrent une possible interprétation des nouveaux modèles en gestation. Les idéaux de vie en couple vont, au moins pour les pionniers, vers plus de compréhension entre les conjoints, plus de respect de chacun. Mais, contrairement à l'idéal du couple strictement monogame et solidaire, ces nouveaux idéaux iraient vers une certaine tolérance pour l'existence de partenaires extra-conjugaux du mari (baisse de ceux et celles qui pensent qu'il y a là un motif de refus de rapports sexuels), peut-être un reflet de la de polygamie officielle ou officieuse qui subsiste dans les lois, les normes et le vécu quotidien¹¹. La nette croissance du droit des femmes à décider d'avoir ou non un rapport sexuel pour des raisons personnelles est un signe très positif de progrès faits dans le domaine du respect des droits des femmes. Il y aurait une sorte de complémentarité des évolutions : on accepterait moins l'idée qu'une femme refuse un rapport sexuel à son mari s'il a d'autres partenaires mais d'autre part le refus d'un rapport sexuel de la part de la femme lorsqu'elle n'en a pas envie ou n'est pas d'humeur serait mieux respecté.

Cette tendance pourrait bien s'appuyer sur une longue tradition culturelle, celle de la large séparation des intérêts au sein du couple et de la quête d'autonomie économique des femmes dans l'activité commerciale ou agricole. Les femmes, quel que soit le pays, ont souvent fait preuve d'une remarquable autonomie dans le domaine de la production, ce qui a permis à beaucoup d'avoir aussi une très grande liberté de déplacement et même d'installation dans des résidences séparées, situation très différente dans d'autres sociétés du tiers-monde. Les femmes sont à la fois dominées dans le cadre des sociétés patriarcales africaines et pleines d'initiatives pour assurer la survie de leur famille, bien souvent sans aide de leur époux.

Ce ne sont là que des hypothèses et il ne faut pas négliger que nous nous appuyons là sur des opinions déclarées et non sur des actions concrètes. Pourtant, du côté des faits, on voit bien que les tendances à la hausse de l'âge au mariage, à la diminution de la polygamie, à la baisse de la fécondité ne peuvent s'être produites sans transformations des rapports entre les sexes. Et elles provoquent, à leur tour, un renouvellement des normes en matière de rapports de genre. Un petit nombre de femmes (et d'hommes ?) construisent, en pionniers, une vie familiale inédite, remettant en question rapports entre générations et relations de genre.

C'est au sein des couples les plus éduqués, souvent des citadins, appartenant à la deuxième génération d'hommes et de femmes scolarisés, que l'on trouve les plus forts taux de convergence des opinions et des comportements en matière de fécondité. Ils sont mieux armés pour utiliser efficacement une contraception moderne dont ils ressentent le besoin. Ayant adopté un nouveau modèle familial à faible descendance, ils peuvent en général accéder à des services de contraception et leur formation leur permet de les utiliser à bon escient. La convergence des aspirations des époux en matière de descendance et l'accord des réponses masculines et féminines sur les décisions de contraception ont été mis en évidence au Ghana (Andro, 2007). Cette évolution contraste avec celle des pays du Sahel où il y a très peu d'accord entre les conjoints et où les seules opinions masculines jouent un rôle déterminant dans l'accès ou non à la contraception. ***Les rapports de genre sont bien au cœur des évolutions démographiques.

¹¹ Il n'est pas question des partenaires extra-conjugaux des femmes, dans les enquêtes, ce qui en dit long...

Références

- Andro, Armelle, 2007. « Projets de fécondité en Afrique de l'Ouest : quelles négociations entre hommes et femmes ? » in Thérèse Locoh (dir. et en collaboration avec Koffi Nguessan et Paulina Makinwa-Adebusoye) *Genre et sociétés en Afrique : implications pour le développement*, p. 373-393. - Paris : Institut national d'études démographiques. 430 p.- (Les cahiers de l'INED, 160).
- Hertrich Véronique, 2006. « La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali » *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, automne 2006, p. 39-69.
- Hertrich Véronique, 2007. « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union 1950-1999 ». in Thérèse Locoh (dir. et en collaboration avec Koffi Nguessan et Paulina Makinwa-Adebusoye) *Genre et sociétés en Afrique : implications pour le développement* p. 281-307. - Paris : Institut national d'études démographiques. 430 p.- (Les cahiers de l'INED, 160).
- Jacquemin Mélanie, 2012. "*Petites bonnes*" d'Abidjan : sociologie des filles en service domestique. Paris, L'Harmattan, 213 p. (Collection, Logiques sociales) .
- Kishor Suneeta and Lekha Subaiya, 2008. *Understanding Women's Empowerment : A Comparative Analysis of DHS Data*. DHS Comparative reports, n° 20, Calverton, Maryland USA, Macro International, 225 p.
- Kishor Suneeta et Katherine Nietzel, 2000. *Etude du statut des femmes à partir des données de base des enquêtes démographiques et de santé*. Femmes et familles, 2e séminaire du CICRED, Paris, 1997. - Paris : CICRED, p. 377-429.
- Lesclingand Marie, 2011. « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation ? » *Travail, genre et sociétés*, n°25, 2011, p. 23-40.
- Locoh Thérèse et Ouadah-Bedidi Zahia, 2010. « Familias y relaciones de género en el Maghreb ». In : Bessis Sophie y Martin Munõz Gema (coords), *Mujer y familia en las sociedades árabes actuales*. p.11-44 – Madrid, Casa Árabe et Barcelone, Bellaterra ed., 330 p.
- Locoh Thérèse et Mouvagha-Sow Myriam, 2008. – “An Uncertain Future for African Families”, in : Arland Thornton, Jayakody, R., Thornton, A., & Axinn, W. (Eds) *International family change: Ideational Perspectives*, p. 45-80. Mawah, NJ: Lawrence Earlbaum and Associates publishers, 340 p.
- Locoh Thérèse, 1996, "Changements de rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse", in : Jean Coussy et Jacques Vallin (dir.) *Crise et population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, p.445 - 470 .- Paris, CEPED, x p.+580p. (Les Études du CEPED, n°13).
- Machiyama, Kazuyo, 2010. A Re-examination of Recent Fertility Declines in Sub-Saharan Africa. DHS Working Papers, n° 68. Calverton, Maryland, USA: ICF Macro, 53 p.)
- Oppenheim Mason, Karen, 1995. *Gender and demographic change : what do we know ?* Liège, IUSSP, 1995 - 32 p.
- Ouadah-Bedidi Z., Vallin J. et Bouchoucha I., 2012. – – Unexpected developments in Maghrebian fertility, *Population & Societies*, n° 486, p. 1-4. (également en français) La fécondité au Maghreb, nouvelle surprise, *Population et Sociétés*, n° 486, p. 1-4. (également en anglais, voir rubrique suivante)
- Sauvain-Dugerdil, 2009. « Un samedi à Bamako : l'émergence d'une nouvelle culture-jeunes à travers l'utilisation du temps non structuré »collab. de Gilbert Ritschard. In Jacques Vallin (coord.) *Du genre et de l'Afrique : hommage à Thérèse Locoh* - Paris : Ined, 2009, p. 113-138.
- Wa Karanja Wambui, 1994. – "The phenomenon of « outside wives » : some reflections on its possible influence on fertility", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 194-214.– Oxford, Clarendon press, 326 p.

Tableau annexe. Opinions des femmes et des hommes sur les violences conjugales

Proportion (%) des femmes et des hommes qui approuvent qu'un mari puisse battre sa femme pour les raisons spécifiées

	Brûle la nourriture		Argumente avec lui		Sort sans lui dire		Néglige les enfants		Refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui		Au moins une raison	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benin 2001	29,9		34,4		44		51		17		60,4	
Benin 2006	19	3,9	34	16,5	36,7	7,2	36,4	9,1	17,3	4,2	46,6	13,5
Ghana 2003	13,9	8	29,5	15,8	34	19,8	37,1	23,6	19,9	10,1	48,5	32
Ghana 2008	8,3	4,4	21,3	10,7	22,3	10,7	26,3	13,2	12,3	6,6	36,6	21,3
Mali 2001	33,6	16,7	61,7	35,4	74,9	37,9	71,3	43,4	73,5	39,6	88,8	61,3
Mali2006	24,3		49,1		60,3		52,6		56,8		75,2	
Nigeria 2003	30,7	15,5	43,5	40	52,8	49,9	49,4	46,5	37,5	33,5	64,5	61,3
Nigeria 2008	16,2	8,4	27,6	16,3	32,2	18,6	30,5	19,2	25,3	11	43	29

Proportion (%) des femmes et des hommes qui pensent qu'une femme a le droit de refuser d'avoir un rapport sexuel avec son mari pour les raisons spécifiées

	Sait qu'il a une maladie sexuellement transmissible		Sait qu'il a des rapports sexuels avec une autre femme		Vient d'accoucher		Est fatiguée ou pas d'humeur		Pourcentage qui sont d'accord avec toutes les raisons avancées		Pourcentage qui ne sont d'accord avec aucune des raisons avancées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benin 2001	87.7		57.6		85.7		73.0		47.8		5.4	
Benin 2006	80,2	87,8	58,7	69,6	82,3	89,4	74	83	50	66,4	8,8	8,7
Ghana 2003	86.2	90,6	79.0	82,5	83.6	87,9	74.4	79,8	62,8	66,3	7,6	3,1
Ghana 2008	86,3	91	75,3	72,7			82,5	86	63	64,2	4,4	3,1
Mali 2001	45.2	74	31.7	43,3	54.2	68,2	29.1	37,6	10,1	21,2	25,9	15,1
Mali2006	48		30,3		59,4		27,3		10,3		23,6	
Nigeria 2003	83.5	91,2	68.2	72,9	69.0	82,1	54.6	62,7	43,9	49,4	12,2	5,5
Nigeria 2008	81	86,6	61,8	66,2			63,7	76,3	46,7	52	12,1	4,7